

Le 30 avril 2013

Le Maghreb après la prolongation de la MINURSO au Sahara Occidental.

Par Michel Roche, consultant indépendant, associé au groupe d'analyse de JFC Conseil

Le Conseil de Sécurité a décidé le 25 avril de prolonger la MINURSO pour un an, jusqu'au 30 avril 2014. Cette décision était attendue ; elle a été prise à l'unanimité après que les Etats Unis aient abandonné une proposition d'étendre le mandat de la mission aux Droits de l'Homme. Ce projet avait suscité de très fortes oppositions de la part du Maroc qui y voyait dans l'intervention des Nations Unies une « atteinte à sa souveraineté » ; pour marquer son mécontentement Rabat avait annulé un exercice avec l'armée américaine. Paris, Madrid et Moscou, au titre du groupe des « amis de la MINURSO » s'étaient par ailleurs désolidarisés de Washington. Alors que Paris s'exprimait avec réserve, le ministre espagnol avait été tout à fait clair, déclarant lors d'une visite à Amman que le projet américain n'était pas viable.

Au Maroc, ce vote a été accueilli avec soulagement et présenté comme une victoire par un communiqué du palais. Le Maroc obtient effectivement que le mandat de la MINURSO ne soit pas modifié; ses efforts ayant été salués par le Conseil, il peut continuer à estimer que la MINURSO est une simple mission de maintien de la Paix et que l'option d'une autonomie du territoire est incontestable ; d'ailleurs la question des droits de l'homme reste sous le contrôle du Conseil National (marocain) des Droits de l'Homme et non d'un organisme indépendant. Autre sujet de satisfaction, la situation des réfugiés sahraouis dans le camp de Tindouf (Algérie) est largement évoquée, avec notamment un appel à leur « enregistrement ». Le Maroc n'est plus seul à être pointé du doigt et surtout on peut y voir une invitation à Alger de faire preuve d'une plus grande ouverture sur la question.

Pourtant l'impression qui se dégage de la décision du Conseil de Sécurité est que Rabat a gagné un an de répit, sans faire avancer sa position sur le fond. Le droit des Sahraouis à l'autodétermination est bel et bien réaffirmé, en dépit de la présentation faite par le communiqué du Palais. Lorsque le Conseil de Sécurité juge que la poursuite du statu quo n'est pas acceptable, il exprime le sentiment de la communauté internationale pour qui le règlement de la question ne peut plus être différé. Certes les Américains ont retiré leur proposition, mais le Conseil de Sécurité a placé la question des Droits de l'homme au centre des débats et cela sonne comme un avertissement. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'Amnesty International, en dépit de ses critiques, a reconnu à cette résolution le mérite d'accorder la priorité à l'amélioration des droits de l'homme.

Du côté algérien, les commentaires officiels ont fait preuve d'une incontestable retenue. Selon le porte-parole du Ministère des AE, l'Algérie a accueilli avec satisfaction la décision du CSNU, soulignant toutefois la demande d'accès sans entrave des organisations des droits de l'homme au Sahara Occidental, tout en restant naturellement dans le flou pour ce qui est du camp de Tindouf. Le bilan est mitigé pour Alger, mais sans être négatif comme le laissaient entendre certains commentaires de presse. Si la perspective d'un recensement des réfugiés va plutôt dans le sens d'une demande marocaine, le renforcement de la surveillance en matière de Droits de l'Homme met la pression sur Rabat.

Pour le POLISARIO l'importance donnée au respect des droits de l'homme est important, tout comme le fait que ses dirigeants aient été présentés comme des interlocuteurs responsables. Le rapport du Secrétaire Général fait en effet état des engagements donnés à M. Ross quant à l'opposition du POLISARIO aux activités terroristes ou criminelles et des mesures qui auraient été prises pour empêcher les recrutements dans les camps. A contrario, certains interlocuteurs de M. Ross ont évoqué les dissensions au sein du Polisario. On note également au passage que l'envoyé spécial du Secrétaire général a également rencontré des Sahraouis favorables à l'autonomie. La plus importante

reste probablement la préoccupation qui apparaît à plusieurs reprises face à une radicalisation des jeunes dans les camps.

Est-ce un hasard de calendrier? Toujours est-il que les derniers télégrammes diplomatiques publiés par Wikileaks évoquent les échanges qui ont eues lieu entre l'administration américaine et le Maroc, peu avant la Marche Verte. Un câble de l'ambassadeur américain à Rabat datant de 1974, précise ainsi : "Dans notre intérêt, le Maroc serait préférable à l'Algérie ou à la Mauritanie comme maître du Sahara. Malgré tout, nous devrions donner l'impression de ne travailler contre aucune des parties concernées". Certes les préoccupations étaient alors marquées par la guerre froide; mais dans le contexte actuel au Sahel qui peut dire que ces réflexions ont perdu toute pertinence ?

La discussion qui vient d'avoir lieu à New York doit en effet être appréciée à l'aune des évolutions dans la région : au Sahel d'abord, mais aussi au Maghreb. Et le rapport qui a été présenté par M. Ban Ki Moon offre à cet égard une véritable radioscopie des enjeux.

Le Secrétaire général insiste sur les risques que la situation dans le Sahel fait peser sur les pays voisins du Mali qui sont tous menacés par un effet de contagion. L'analyse n'est pas une nouveauté en soi, mais l'important est qu'elle soit publiquement exprimée par la plus haute autorité des Nations Unies, sans être contestée. Selon les termes utilisés par M. Ban Ki Moon, « la montée de l'instabilité et de l'insécurité au Sahel et à sa périphérie appelle de toute urgence le règlement de ce vieux contentieux ». Le rapport qui évoque les entretiens, souligne que la même crainte a été exprimée par tous les interlocuteurs que M. Ross a rencontrés dans la région.

Le Secrétaire Général a aussi insisté sur le caractère nord-africain du conflit du Sahara Occidental. Pour M. Ban Ki Moon, il est clair que le règlement passe par une amélioration des relations entre l'Algérie et le Maroc, tout en sachant que le rapprochement entre les deux capitales doit être traité séparément de la question du Sahara Occidental. M. Ross qui a reçu mandat d'aborder les relations bilatérales lors de ses visites dans les deux capitales a reçu de ses interlocuteurs des indications sur les domaines où une coopération pourrait être renforcée : coopération en matière de sécurité, lutte contre l'immigration illégale et le trafic de drogue ainsi que efforts pour tempérer les déclarations dans les médias officiels.

L'actualité montre que le message transmis par M. Ross est bien passé ; le resserrement des relations entre l'Algérie et le Maroc semble effectivement être dans l'air du temps. La coopération en matière de sécurité figure au premier plan du calendrier intergouvernemental au Maghreb ; une réunion des ministres de l'Intérieur de l'UMA à Rabat le 22 avril vient ainsi de succéder à une réunion des mêmes ministres dans le cadre du 5+5, tenue peu avant à Alger. Le ton des déclarations officielles est devenu plus modéré, même si les media continuent à l'occasion à jouer de la surenchère. La réouverture de la frontière terrestre entre les deux pays est à nouveau évoquée par les responsables algériens.

On a un peu le sentiment qu'un climat plus favorable se développe. Certes aucune des ambiguïtés de la situation au Sahara Occidental n'a été levée, mais l'urgence des problèmes de sécurité dans la région devrait contribuer à faire bouger les choses. La priorité désormais accordée au respect des droits de l'homme va constituer très probablement la pierre de touche de la façon dont la communauté internationale va réagir. Les manifestations qui viennent d'avoir lieu à Laayoune et la brutalité de l'intervention des forces de l'ordre sont là pour rappeler qu'il y a encore du chemin à parcourir. Les partenaires du Maroc qui l'ont soutenu à New York ne lui ont pas pour autant donné un blanc-seing. C'est en ce sens qu'il faut probablement interpréter le rappel par Paris du droit à manifester.

Michel Roche

Consultant indépendant

Associé au groupe d'analyse de JFC Conseil